



Rapport annuel 2020

Résumé

Le rapport annuel détaillé est disponible avec son annexe sur le site de la CPAT :
www.cpat.ch, à la rubrique « Documents & formulaires »

L'essentiel en bref

Pour la CPAT, 2020 a été une bonne année en termes de placements avec une performance de 4,39 %. Grâce à ce résultat, la CPAT a pu constituer d'importantes réserves supplémentaires ce qui renforce davantage la sécurité et la stabilité financières. Le degré de couverture a augmenté, passant de 111,3 à 113,9 %.

- En tant que caisse d'association indépendante, la CPAT offre à ses assurés et aux employeurs des professions techniques une prévoyance très attractive. Elle gère la prévoyance professionnelle de 2100 employeurs affiliés ainsi que 17 300 assurés actifs et rentiers. Les actifs sous gestion s'élèvent à plus de 3,6 milliards de francs.
- En matière d'investissement, la priorité de la CPAT est la sécurité des capitaux de prévoyance des assurés. Grâce à une stratégie d'investissement bien diversifiée, un rendement net de 4,39 % a été réalisé. Ce bon résultat des placements est principalement dû aux obligations en devises (+5,9 %) et aux marchés d'actions à l'étranger (+12,6 %). Les frais liés aux placements, y compris la gestion des biens immobiliers détenus directement, se sont élevés à 23,6 centimes pour 100 francs d'actifs sous gestion.
- En raison du très bon résultat des investissements, le degré de couverture a augmenté à 113,9 % (exercice précédent: 111,3 %). La réserve de fluctuation a été renforcée de 86 millions de francs. Elle s'élève désormais à 433 millions de francs, ce qui permettra d'amor-

tir de moins bons résultats d'investissements futurs. Le degré de couverture visé par la CPAT est 116 %, ce qui équivaldrait à une réserve de fluctuation de 497 millions de francs si celle-ci était entièrement constituée.

- Le bon résultat des placements fait oublier la forte chute des marchés en mars 2020, au début de la crise du coronavirus. Le virus a changé nos vies et durement touché certains assurés. Nos pensées les accompagnent. Cependant, la CPAT n'a, jusqu'à présent, été que peu affectée par la crise du corona. Contrairement à d'autres secteurs, les bureaux d'architecture et d'ingénierie ont pu continuer à travailler et nos retraités continuent à vivre nettement plus longtemps que la moyenne (plus d'informations à ce sujet à la page 9).
- Face à l'augmentation de l'espérance de vie, la provision pour les bénéficiaires de rente a été augmentée de 4,9 à 23,3 millions de francs.
- Le bon résultat des placements a également permis de constituer une réserve de 50 millions de francs pour la réduction future du taux d'intérêt technique ou le passage aux tables générationnelles.
- Avec la réduction annoncée du taux de conversion, les pertes liées aux départs à la retraite sont considérablement réduites. Les provisions constituées pour couvrir ces pertes ont pu être réduites de 38 millions de francs pour atteindre 110 millions de francs.

- Seule une organisation professionnelle avec une transparence complète est à même de garantir une prévoyance sûre. La loyauté et l'intégrité des personnes responsables sont essentielles. Les membres du Conseil de fondation, de la direction et des organes de contrôle présentent donc chaque année leurs liens d'intérêts. Pour éviter tout abus, la CPAT a organisé la gestion de sa fortune en adoptant des règles claires de répartition des tâches et elle procède à des contrôles réguliers.
- Une présentation complète des frais est l'une des composantes de la transparence. Compte tenu de la structure de la caisse, qui compte de nombreuses petites entreprises affiliées, et qui enregistre environ 6000 entrées et sorties annuelles, les frais administratifs de 192 francs par assuré sont faibles.
- Les séminaires de préparation à la retraite, organisés conjointement avec les associations professionnelles, rencontrent un grand succès. Nous continuerons à vous les proposer gratuitement en 2021. Consultez notre site internet à ce sujet. L'inscription est obligatoire.
- Sur notre site internet, www.cpat.ch, vous trouverez de nouvelles informations détaillées sur nos investissements dans le domaine de l'immobilier. Depuis sa fondation en 1961, la CPAT investit dans l'immobilier et gère son portefeuille pour obtenir un rendement durable.

Chiffres-clés

	2020	2019	2018
Somme du bilan (en millions de CHF)	3 612	3 488	2 943
Performance de la fortune totale	4.39 %	11.78 %	-3.59 %
Degré de couverture	113.9 %	111.3 %	105.8 %
Rémunération des avoirs de prévoyance	1.0 %	2.5 %	1.0 %
Entreprises affiliées	2 114	2 082	2 042
Assurés actifs	14 600	14 693	14 090
Rentiers	2 695	2 630	2 431
Taux de conversion à l'âge de 65 ans homme/ femme (dès 2022 réduction à 5.4/5.7 en 2025)	5.9/6.2	6.0/6.3	6.0/6.3
Intérêt technique	1.5 %	1.5 %	2.0 %
Frais administratifs par assuré (CHF)	192	194	200

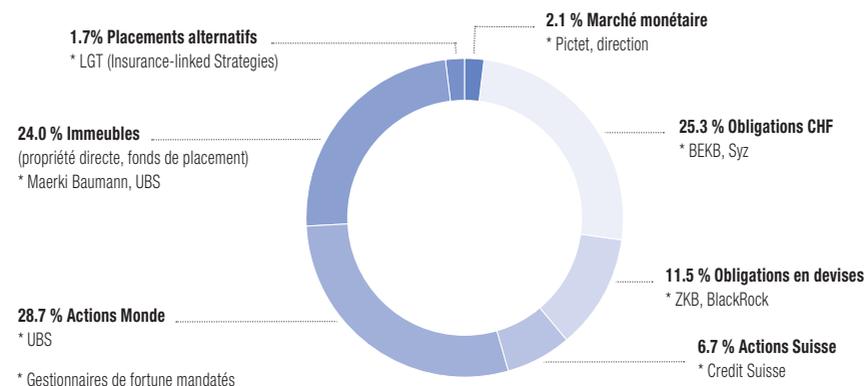
Bilan

Actif	31.12.2020 (en CHF)	31.12.2019 (en CHF)
Liquidités	76 357 588	43 400 849
Créances	16 675 917	46 429 785
Obligations	1 311 604 682	1 322 208 163
Actions et autres titres similaires	1 343 961 253	1 238 173 114
Immeubles	863 605 938	837 819 173
Régularisation de l'actif	–	–
Total de l'actif	3 612 205 378	3 488 031 084

Passif	31.12.2020 (en CHF)	31.12.2019 (en CHF)
Prestations de libre passage	32 345 890	28 570 223
Autres engagements	691 906	708 051
Régularisation du passif	1 586 278	1 627 027
Réserves de contributions des employeurs	40 349 353	44 362 480
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 915 763 420	1 915 295 584
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	960 600 000	984 575 000
Réserves techniques	228 246 000	166 326 000
Réserve de fluctuation de valeurs	432 557 531	346 501 719
Capital de fondation	65 000	65 000
Total du passif	3 612 205 378	3 488 031 084

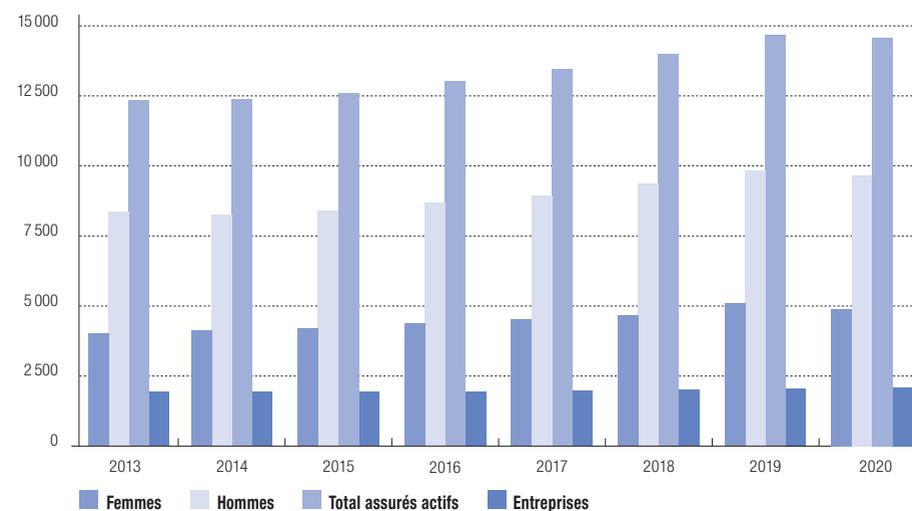
Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente n'indique désormais que les engagements relatifs aux rentes d'invalidité pour lesquels des prestations sont effectivement versées. En 2020, ce capital de 960,6 millions comprend environ 31,5 millions de francs pour les rentes d'invalidité. Les cas dans lesquels la CPAT peut être tenue de verser des prestations dans un avenir proche, dits cas d'invalidité en suspens, sont désormais affectés aux provisions techniques. En 2020, un montant total de 34,0 millions de francs est réservé dans les provisions techniques pour les cas d'invalidité en suspens (en tant que provision pour risques d'assurance).

Répartition de la fortune par catégorie d'investissement



Les frais de gestion de fortune s'élèvent à 0,24 %. Ceux-ci comprennent le TER provenant d'organismes de placement collectif transparents sur le plan des coûts. La CPAT investit exclusivement dans des placements transparents. Le droit de vote pour les actions détenues directement est activement exercé et le vote est publié au milieu de l'année sur notre site internet. Les gestionnaires de fortune mandatés respectent les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies.

Assurés actifs et entreprises affiliées

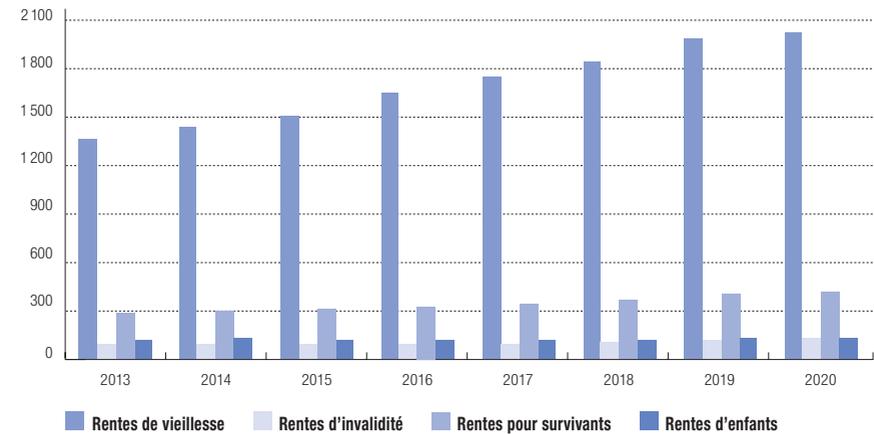


À la fin de l'exercice 2020, la CPAT compte 14 600 assurés actifs (4914 femmes et 9686 hommes), qui sont répartis entre 2114 entreprises et 312 assurés individuels.

Compte d'exploitation

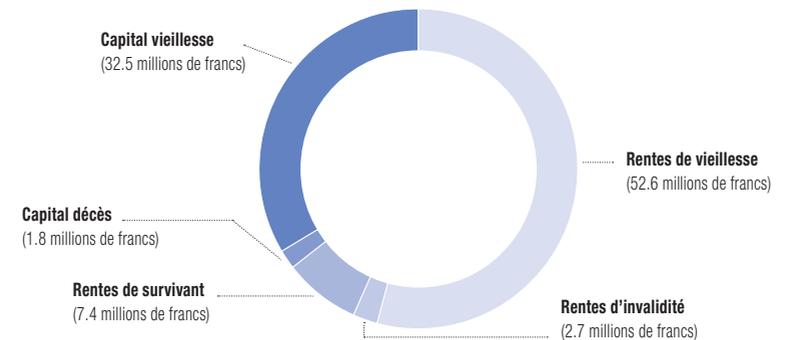
	2020 (en CHF)	2019 (en CHF)
Cotisations et versements	172 445 822	176 363 179
Prestations d'entrée	116 635 156	240 769 668
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	289 080 978	417 132 847
Prestations réglementaires	-98 574 750	-84 435 819
Subsides du Fonds de garantie LPP	-1 261 449	-1 190 591
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-12 672 371	-8 661 722
Prestations de sortie	-207 492 305	-132 829 814
Dépenses prestations / versements anticipés	-320 000 875	-227 117 946
Constitution du capital de prévoyance	-39 339 607	-354 773 199
Charges d'assurance	-940 781	-948 338
Résultat net de l'activité d'assurance	-71 200 285	-165 706 637
Rendement des titres	32 289 011	23 758 600
Pertes de change réalisées	-12 156 410	-3 569 910
Gains de change réalisés	44 316 368	13 245 553
Bénéfices réalisés sur le cours des titres	80 270 893	306 905 662
Résultat des immeubles	21 324 492	21 229 830
Frais d'administration des placements	-8 520 751	-8 294 782
Résultat net du placement de la fortune	157 523 603	353 274 953
Autres frais et autres revenus	23 912	15 984
Contribution aux frais administratifs	4 169 527	4 411 957
Administration des assurés	-3 313 508	-3 361 760
Frais de marketing et de publicité	-1 147 437	-1 005 579
Frais administratifs à la ch. / en f. du compte d'exploitation	-291 418	44 618
Excédent des recettes / excédent des dépenses	86 055 813	187 628 918

Nombre de bénéficiaires de prestations



Le nombre de rentes de vieillesse et de survivant a à nouveau augmenté au cours de l'exercice. Le nombre de bénéficiaires de rente de vieillesse a augmenté de 44 personnes et 12 rentes de conjoint se sont ajoutées. Le nombre de rentes d'invalidité a également augmenté, avec 9 entrées. Chaque mois, 2630 personnes reçoivent des rentes. Comme la génération du baby-boom atteint l'âge de la retraite, le nombre de rentes de vieillesse continuera à croître ces prochaines années.

Prestations réglementaires



Les prestations de prévoyance ont augmenté de 83 à 96,7 millions de francs en 2020, ceci est principalement dû à des retraits en capital de 32,5 millions de francs au moment de la retraite. Le niveau des années précédentes est retrouvé, car en 2019, ces prestations étaient très basses avec 21 millions de francs. Les rentes de vieillesse ont augmenté de 50,9 à 52,6 millions de francs. Les rentes de décès pour les veuves, les veufs et les orphelins sont restées au même niveau que l'année précédente avec une augmentation de 0,1 millions de francs, tandis que les rentes d'invalidité ont diminué d'environ 0,2 millions de francs. Les prestations de décès en capital ont augmenté de 0,9 millions de francs pour atteindre 1,8 millions de francs.

La loi des grands nombres

La norme Swiss GAAP RPC 26, applicable à la CPAT, stipule : « Les engagements de prévoyance sont déterminés sur la base des bases techniques généralement disponibles. »

Cette règle simple décrit comment les caisses de prévoyance font face à un dilemme majeur : au moment où les prestations pour un assuré sont déterminées, la durée durant laquelle les prestations devront être versées n'est pas connue. Pour surmonter cette difficulté, les caisses de prévoyance s'appuient sur des concepts éprouvés issus de la statistique mathématique. Au lieu d'un montant connu, la somme des engagements de tous les parcours de vie possibles d'une personne assurée (et de ses survivants), pondérée par la probabilité respective que « la vie se déroulera en conséquence », est déterminée. L'application de ce concept est compliquée par le fait que ces probabilités sont fondamentalement inconnues. Alors qu'avec un dé, il est clair que, par exemple, le chiffre 2 est obtenu avec une probabilité d'un sixième, nous ne savons pas avec quelle probabilité un assuré atteindra l'âge de 85 ans.

Le problème de la probabilité inconnue est résolu en examinant un échantillon. Si nous examinons un nombre suffisamment important de « personnes », nous pouvons supposer que les données obtenues à partir de cet échantillon correspondent à la « réalité » des prestations de la CPAT. Cependant, nous n'obtenons une valeur informative significative que si un très grand nombre de personnes est pris en compte. Même les grands « échantillonnages » des caisses de prévoyance individuels tels que la CPAT ne sont pas suffisants pour cela. Pour illustrer ceci, considérons la question suivante : Quelle est la probabilité qu'un assuré de 97 ans engendre une rente de survivant en cas de décès ? C'est une question à laquelle nous ne pouvons répondre sur la base de

l'échantillon que s'il y a suffisamment d'assurés masculins de 97 ans dans l'échantillon considéré. Dans le cas de la CPAT, par exemple, il n'y a qu'un seul retraité de 97 ans...

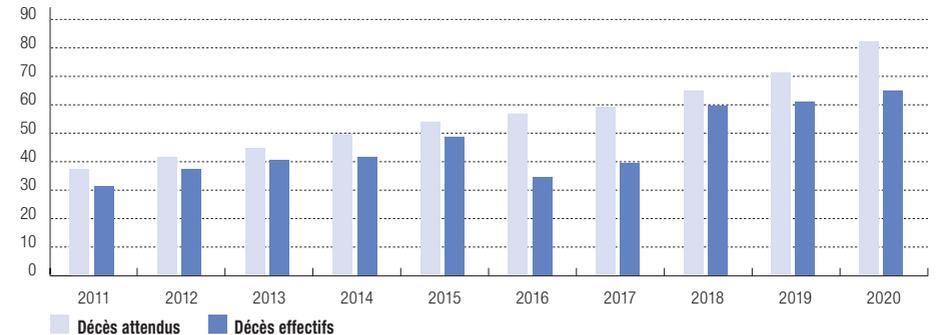
Comme base de comparaison pour l'évaluation de ses rentes, la CPAT utilise l'ensemble des assurés et des retraités de 15 grandes caisses de prévoyance suisses. Il s'agit d'un échantillon de 1,4 millions d'assurés et d'un peu moins de 0,9 millions de bénéficiaires de rente. Cet échantillon, ou plutôt la collecte de données qui en découle sur la mortalité, la probabilité d'invalidité et d'autres chiffres clés biométriques, est appelé « bases techniques LPP ».

Les architectes et les ingénieurs vivent plus longtemps

Les bases techniques LPP représentent la mortalité des assurés d'un échantillon aléatoire en fonction de l'âge et du sexe. La dépendance avec d'autres caractéristiques de l'assuré n'est pas représentée. De nos jours, nous considérons que la santé et donc la mortalité d'une personne dépend également de facteurs socio-économiques. Il s'agit, par exemple, de l'origine (sociale), de l'éducation et de la profession. Une étude commandée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a montré que l'espérance de vie à 65 ans dépend particulièrement du niveau de formation.¹

La CPAT assure des architectes et des ingénieurs, qui ont un niveau de formation élevé. L'étude susmentionnée montre qu'à l'âge de 60 à 64 ans, les architectes et les ingénieurs ont un taux de mortalité inférieur d'environ 3,4 % au taux de mortalité moyen. Nous pouvons donc supposer que les architectes et les ingénieurs vivent plus longtemps que les bases techniques LPP. Le Conseil de fondation fait réviser chaque année ce point par les experts en prévoyance professionnelle.

Comparaison des décès attendus et effectifs des rentiers



Selon les bases techniques, un total de 553 décès chez les bénéficiaires de rente de vieillesse aurait été attendu au cours des 10 dernières années. Or, il y en a eu exactement 100 de moins (453). La sous-mortalité constatée dans l'étude de l'OFAS se reflète également à la CPAT. L'allongement de la durée de vie de nos assurés signifie que la CPAT doit verser une rente plus longtemps. Les coûts qui y sont associés ont atteint en moyenne 1,3 millions de

francs ces dernières années. À 1,3 pour mille, il s'agit d'une proportion relativement faible des obligations de prestations. À titre de comparaison, 0,5 % des réserves mathématiques des retraités sont mises en réserve chaque année pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie.

¹ Mortalité différentielle en Suisse 1990 à 2005, Rapport de recherche N° 10/2012, Philipp Wanner et Michael Lerch, Université de Genève

Organes

État au 01.01.2021

Conseil de fondation



Jobst Willers

Ingénieur ETS en mécanique
Jobst Willers Engineering AG,
Rheinfelden
Représentant des employeurs SIA
Président du Conseil de fondation



Lukas Burkard

MAS FH Business Engineering
Management
zaugg maschinenbau ag, Schönenwerd
Représentant des employés UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Jürg Winkelmann

Architecte dipl. EPF FSAI SIA
Winkelmann Architekten AG, Morat
Représentant des employés FSAI
Président du Comité de gestion des
immeubles



Fabienne Plüss

MSc BA
Société suisse des ingénieurs et des
architectes SIA, Zurich
Représentante des employés SIA
Présidente du Comité de papiers-
valeurs



Patrick Sommer

Ing. dipl. HES, eMBA
Corporate Software AG, Bienne
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Patrick Wüthrich

Économiste d'entreprise dipl. ES
Spreng + Partner Architekten AG,
Berne
Représentant des employés FSAI
Membre du Comité de gestion des
immeubles



Philip Schmitt

Ing. dipl. architecte SIA
Jung + Schmitt Architekten GmbH,
Zurich
Représentant des employeurs SIA
Membre du Comité de gestion des
immeubles



Christian Vils

Ingénieur en électrotechnique ETS
Engineering Management Selection
E.M.S. AG, Zurich
Représentant des employés UTS
Membre du Comité d'assurance et de
stratégie



Gérald Brandt

Responsable RH avec dipl. fédéral
BG Ingénieurs Conseils SA, Lausanne
Représentant des employeurs USIC
Vice-président et président du Comité
d'assurance et de stratégie



D' Alexander Herzog

Responsable des services
Regio Energie Solothurn, Soleure
Représentant des employés SIA
Membre du Comité d'assurance et de
stratégie



Lisa Ehrensperger

Architecte dipl. EPF FAS
Frei + Ehrensperger Architekten
GmbH, Zurich
Représentante des employeurs FAS
Membre du Comité de gestion des
immeubles



Marlene Locher Brander

Assistante de direction
Bänziger Partner AG, Buchs SG
Représentante des employés USIC
Membre du Comité d'assurance et de
stratégie



Daniel Baldenweg

Ing. dipl. HES/REG A/SIA
dsp Ingenieure & Planer AG, Uster
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Bülent Parlak

Architecte dipl. HES
arb architekten, Berne
Représentant des employés FAS
Membre du Comité de gestion des
immeubles

Direction

Organe de direction
ATAG Organisations Economiques
SA, Berne
Directrice, jusqu'au 30.04.2021
Gertrud Stoller-Laternser
Directeur, dès le 01.05.2021
D' Christoph Brügger
Directeur adjoint
Beat Christen
Chef des acquisitions et de la
relation clientèle
Alban Pllana
Chef des finances et de la
comptabilité
Peter Gasser
Cheffe de l'administration
Rita Manaa
Responsable des immeubles
Simone Ringler

Actuaire-conseil en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler
Prevanto Vorsorge AG, Bâle

Réviseur en chef

André Egli
Balmer-Etienne AG, Lucerne

Expert en placement

D' Hansruedi Scherer
PPCmetrics AG, Zurich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions
de prévoyance et des fondations, Berne



cpat

Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC

Case postale 1023
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
F 031 380 79 43
info@cpat.ch
www.cpat.ch